

APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 18 juillet 2011

L'an deux mille onze, le 18 juillet, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.BOIS, M.TANTOST, M.DELCROIX, Mme WARLAUMONT, Melle CHANOINE, Mme BORDERIAS SOLER, M.HERBET, Mme CAMIER, M.LIMON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMOUNIN, M.ISKOU, M.REMOND

Absents ayant donné pouvoir :
M.DIZENGREMEL à M.TANTOST
Mme FOURNIER à M.DELCROIX
Mme REMBAUVILLE à Mme WARLAUMONT
M.KHARRAB à Mme BOVERY
M.MINE à M.BOIS
Mme BIASON à Mme AYMOUNIN

Absents excusés :
M.GEWERC

Absents :
Mme ARTEAUD MEDINA
Mme BONDOUX
Melle BERTIN
M.BOLLE
M.SAVOYE

Secrétaire : Denis LIMON

Le compte-rendu du 17 juin 2011 a été approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M.BELLANGER à 19h00

ADMINISTRATION GENERALE

1. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet

Le 12 mai dernier, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dressé par Monsieur le Préfet a été adressé à l'ensemble des communes de l'Oise et de leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Chaque assemblée délibérante est appelée à donner son avis sur ce projet pour les parties la concernant directement.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, se prononce :

- à l'unanimité pour, en ce qui concerne le rattachement de la commune de Catenoy à la communauté de communes du Clermontois

- par 16 voix contre et 7 abstentions (Mme BORDERIAS SOLER, M.HERBET, Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMOUNIN, M.ISKOU) en ce qui concerne le rattachement des communes de Bury et Mouy à la communauté de communes du Pays de Thelle.

Si le rattachement de la commune de Catenoy à la communauté de communes du clermontois recueille le consensus, il n'en est pas de même pour Bury et Mouy.

Monsieur le Maire considère que ces deux communes ont davantage de lien avec Clermont qu'avec Neuilly-en-Thelle ou Chambly et rappelle le récent vote de la communauté de communes du Pays de Thelle refusant à une large majorité l'entrée de ces deux communes. Il insiste sur la nécessité du Pays du clermontois à s'élargir pour faire face aux communautés d'agglomération qui se renforcent dans le département.

M. BELLANGER regrette les motivations purement politiciennes et donc très ponctuelles qui président au choix des formations intercommunales dans ce cas et ce au mépris de l'intérêt général à long terme.

M. HERBET explique son vote en reconnaissant que la communauté de communes du clermontois doit s'élargir mais n'est pas favorable à l'accueil de Bury et Mouy.

M. PAYAN partage cet avis et pense même que la communauté de communes du clermontois devrait s'associer au plateau picard. Selon lui le rattachement de Bury et Mouy à la communauté de communes du clermontois n'est pas la priorité.

Départ de Mme BIASON à 19h25

AMENAGEMENT - URBANISME

1. Exercice du droit de préemption urbain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22-15°

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

Vu le POS approuvé par délibération du conseil municipal en date du 09 mai 2001 et sa modification n° 1 approuvée le 29 août 2006,

Vu la mise en vente par Monsieur Tony BOUTVILLAIN de deux lots faisant partie de la copropriété sise 3 rue de Paris, cadastrée section AO n° 204 pour une contenance de 40 ca et AO n°424 pour une contenance de 77ca pour un montant de 105 000 € hors frais de notaire,

Vu l'estimation de France Domaine reprenant ce montant,

Vu le souhait de la commune d'exercer son droit de préemption urbain sur ces lots dont l'immeuble est compris dans la zone UA du POS et situé dans le périmètre de bâtiments classés, dans le but d'assurer la requalification de la place Decuignières, porte d'entrée de l'hyper-centre réhabilité ces dix dernières années.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette préemption.

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

16 juin 2011 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de désamiantage et de déconstruction de la salle Van Broeckhoven avec le cabinet Thierry SILVERT à Noyon, Oise, pour un montant de 9 000 € HT soit 10 764 € TT.

28 juin 2011 : Signature du lot 1 VRD du marché de travaux de requalification de la rue Duguey du Faÿ avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 125 964,80 € HT soit 150 653,90 € TTC.

28 juin 2011 : Signature du lot 2 « Eclairage Public/Telecom » du marché de travaux de requalification de la rue Duguey du Faÿ avec l'entreprise INEO pour un montant de 12 961 € HT soit 15 501,35 € TTC décomposé en une tranche ferme (10 129 € HT) et une tranche conditionnelle (2 832 € HT).

05 juillet 2011 : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux portant sur le lot n°7 « Plomberie-Sanitaire-Chauffage » conclu avec l'entreprise MONSEGU. Cet avenant en plus-value d'un montant de 1 769,49 € HT porte le montant de la tranche ferme du marché à 38 643,39 € HT soit 46 217,49 € TTC.

05 juillet 2011 : Signature d'un marché de travaux de passage au gaz et remplacement de la chaudière de l'école de la Gare avec l'entreprise LE CAMUS pour un montant total de 17 809,95 € HT soit 21 300,70 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.